



**CONSULAT  
GÉNÉRAL  
DE FRANCE  
À TANANARIVE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# DÉCLARATION DE DÉCÈS

Informations et pièces justificatives

**Avant d'envoyer votre dossier au Consulat général de France à Tananarive, vous devez lire attentivement la liste des pièces justificatives. Il vous appartient de vous assurer que tous les documents soient transmis.**

**À défaut, le dossier vous sera retourné.**

## DÉCLARER LE DÉCÈS AU CONSULAT GÉNÉRAL

La déclaration au Consulat général se fait dans les plus brefs délais. Elle peut être effectuée par un parent du défunt et toute autre personne possédant, sur son état civil, les renseignements les plus exacts et les plus complets possibles.

Si le décès a déjà été déclaré auprès des autorités locales, vous pouvez demander la **transcription** de l'acte. Voir sur notre site internet.

## PRENDRE RENDEZ-VOUS

Vous pouvez nous envoyer un courriel à l'adresse du service de l'état civil :  
[etat-civil.tananarive-fslt@diplomatie.gouv.fr](mailto:etat-civil.tananarive-fslt@diplomatie.gouv.fr)

## LIVRET DE FAMILLE

Vous devrez, le cas échéant, présenter l'original du livret de famille du défunt afin qu'il soit mis à jour.

## DÉCLARATION DE DÉCÈS

### PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Présence obligatoire** du/de la déclarant(e) au Consulat général, **après** prise de rendez-vous
- Original** du constat de décès signé par le médecin attestant du décès  
*Ce document devra comporter obligatoirement l'identité du défunt (prénom, nom, date et lieu de naissance), date, heure et lieu du décès. Le certificat délivré par les pompes funèbres n'est pas suffisant.*
- Original** de l'acte de naissance français (copie intégrale) du/de la défunt(e), le plus récent possible
- Justificatif d'identité du/de la défunt(e) :
  - Photocopie du passeport
  - **OU** photocopie de la carte nationale d'identité
  - **OU** photocopie de la carte consulaire

***Si vous détenez les originaux du passeport français et de la carte d'identité française du défunt, ceux-ci devront être restitués au Consulat général aux fins d'annulation.***

- Justificatif de domicile du/de la défunte
  - Avis d'imposition
  - **OU** facture récente
- Le livret de famille français du/de la défunt(e).  
*Il vous sera restitué après sa mise à jour.*
- Photocopie de la pièce d'identité du/de la déclarant(e)

**En l'absence de ces documents, la déclaration ne pourra pas être recue**  
**Après examen des pièces fournies, d'autres justificatifs peuvent vous être demandés**